



FRANCE

**Intervention de M. François-Xavier Deniau,
Ambassadeur, représentant permanent,
à la Conférence pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction
complète des essais nucléaires**

Prononcé à Vienne, le mardi 18 septembre 2007

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la Conférence, et de vous assurer de l'entier soutien de ma délégation. Je voudrais aussi remercier, à travers vous, la République de l'Autriche d'accueillir cette conférence, et de l'accueillir dans ce cadre magnifique.

La France fait pleinement sienne la déclaration prononcée par la Présidence portugaise au nom de l'Union européenne, et des Etats qui s'y associent.

Monsieur le Président,

La conclusion et l'ouverture à la signature, le 24 septembre 1996, d'un Traité interdisant toute explosion expérimentale d'arme nucléaire à l'issue d'une négociation de quarante années contribuaient de manière significative à la maîtrise des armements nucléaires. Le Traité, qui constitue un succès majeur du processus multilatéral de non-prolifération et de maîtrise des armements conserve, dix ans plus tard, toute sa pertinence dans un monde où la menace de la prolifération des armes de destruction massive prend chaque jour des formes nouvelles.

Bien qu'il ne soit pas encore entré en vigueur, la crédibilité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires s'affermi chaque jour, notamment par les progrès constatés dans les travaux de la Commission Préparatoire. Le Traité, qui précise dans son préambule que la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires mettra fin à

l'apparition de nouveaux arsenaux et de nouveaux types d'armes, est devenu l'un des éléments fondamentaux des équilibres stratégiques. Il préserve aussi le droit et le devoir des Etats dotés d'armes nucléaires de garantir la sûreté et la fiabilité de ces armes.

Cependant, l'essai nucléaire annoncé le 9 octobre dernier par la République démocratique de Corée a montré que le moratoire sur les essais nucléaires constaté depuis 1998 était fragile. Cet essai, condamné par la résolution 1718 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, a confirmé la nécessité pour la communauté internationale de disposer d'un régime de vérification des essais nucléaires crédible et dissuasif, ainsi que l'urgence de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Monsieur le Président,

La France apporte depuis l'origine son plein soutien au Traité et aux travaux de la Commission Préparatoire.

La France a signé le Traité le 24 septembre 1996 après avoir annoncé, le 20 janvier de la même année, l'arrêt définitif de ses essais nucléaires. Elle a procédé au démantèlement des installations du Centre d'expérimentation du Pacifique, démantèlement qui a été achevé en 1998, et ne dispose donc plus, à ce jour, d'installation lui permettant d'effectuer ce type d'essais. Elle est, faut-il le rappeler, le seul Etat doté à avoir accompli ce geste. Le 6 avril 1998, la France ratifiait le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Lors de la campagne d'achèvement des essais nucléaires, la politique de transparence décidée par le Président de la République française s'était traduite par la réalisation, à la demande du gouvernement français, d'études internationales sur l'évaluation des effets des essais sur l'environnement et les populations. Dans le même souci de transparence, la France a publié cette année un ouvrage consacré aux aspects radiologiques des essais nucléaires. Ce document, fruit du travail de nombreux experts dans les domaines scientifiques pertinents, vient compléter les informations déjà publiées sur la situation qui prévaut en la matière sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa.

Par ailleurs la France apporte, depuis le commencement des travaux préparatoires à l'entrée en vigueur du Traité, son soutien actif à la Commission préparatoire de l'OTICE, à la fois sur les plans financier et technique, pour la construction du régime de vérification.

Et je souhaite saluer ici l'excellent travail effectué par le Secrétariat Technique Provisoire au cours des années récentes sous l'autorité de son Secrétaire exécutif M. Tibor Tóth. Plus des trois-quarts du réseau de détection des essais nucléaires est opérationnel à ce jour. Dans cet ensemble sont inclus seize stations et un laboratoire de mesure des radio-nucléides situés sur le territoire français. Mon pays a également développé une coopération technique avec le Secrétariat dans les domaines informatique et scientifique. Nous assurons des formations, mettons des experts à disposition pour des ateliers et des exercices internationaux et fournissons un appui aux travaux du Secrétariat. Je mentionnerai, à titre d'exemple, la tenue en juillet dernier près de Paris du cours introductif pour l'exercice d'inspection sur place de 2008.

Monsieur le Président,

La portée des décisions prises par la France en 1996 et son engagement sans faille aux côtés de la Commission préparatoire de l'OTICE pour l'édification du régime de vérification montrent l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour mon pays ; celui-ci assume en effet avec rigueur ses engagements en matière de désarmement nucléaire, qui sont ceux énoncés à l'article VI du Traité de non-prolifération nucléaire.

Dans ce contexte, nous souhaitons que cette conférence donne un élan nouveau au processus de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et qu'elle contribue véritablement à en accélérer l'entrée en vigueur. Je souhaite saluer les efforts fournis à cet égard par l'Australie, en tant que coordinateur pour la promotion de l'entrée en vigueur, et par l'ambassadeur Ramaker, représentant spécial, au cours des deux années écoulées.

Monsieur le Président,

Comme l'a dit Mme Catherine Colonna, Ministre déléguée aux affaires européennes, lors de la conférence de l'article XIV en 2005, la France prend ce Traité au sérieux. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la déclaration finale mais nous regrettons que ce texte ne lance pas un appel encore plus clair aux Etats qui ne sont pas encore partie au traité, question qui constitue le cœur du mandat de notre conférence.

La France poursuivra, en tout état de cause, ses efforts pour la promotion du Traité dans les instances multilatérale, régionales et à l'occasion de ses contacts bilatéraux avec ses principaux partenaires. Les quinze ratifications constatées depuis la conférence de 2005, dont le Vietnam, pays de l'annexe II, montrent que ceux-ci portent leurs fruits. C'était un fait heureux, Monsieur le Président, que cinq de ces quinze Etats soient des Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, Organisation dont plus des deux tiers des membres ont désormais ratifié le Traité, et qui a invité le secrétaire exécutif, M. Tibor Tóth, à son dernier sommet à Bucarest. Nous nous félicitons aussi de l'annonce qui a été faite hier par un pays observateur de l'OIF, le Mozambique, de procéder prochainement à la ratification du traité.

Monsieur le Président,

Dans un monde toujours plus incertain, dominé par les menaces croissantes que pose la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, l'urgence de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est évidente. La France renouvelle ici son appel aux Etats qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité pour qu'ils le fassent au plus vite, permettant ainsi l'entrée en vigueur de cet instrument essentiel pour l'architecture de notre sécurité collective.

La déclaration que nous adoptons aujourd'hui implique un engagement pour les Etats réunis en ce lieu, et qui ne l'ont pas encore fait : celui de signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Rien ne justifie que ce geste simple et efficace en faveur de la non-prolifération nucléaire et du désarmement soit remis au lendemain.

C'est sur la suite qu'ils donneront à l'engagement renouvelé ici que la force de leur attachement à la non-prolifération et au désarmement devra être jugée.

Monsieur le Président,

Je vous remercie./.